

Le P'tit Vaulien



N° 12 – décembre 2017



...

Billet du syndic

La vie du village se fait en partie voire beaucoup au travers des sociétés locales. Vaulion en a une grande fierté. Chers habitants, soutenons chacune d'entre elles, « elles le méritent bien » car sans nos sociétés notre village se meurt.

Toute la Municipalité vous souhaite un Joyeux Noël et une Excellente Année 2018 remplie de bonheur, santé et satisfaction.

Claude Languetin



Aux personnes ou entreprises qui se rendent à la déchetterie, hors horaire d'ouverture, et qui déposent des déchets non-conformes.



Aux habitants de notre commune qui prennent du temps pour embellir leurs maisons. Le village est toujours accueillant, en été avec vos fleurs et lors de fêtes avec vos décorations et vos lumières.

Carnet rose

La Municipalité félicite les heureux parents et souhaite la bienvenue à

Elisa Roch, née le 2 juin 2017
et

Justin Guignard, né le 2 octobre 2017

Sapins de Noël

Nous vous informons que la distribution des arbres de Noël aura lieu exclusivement le

Samedi 16 décembre 2017

de 10h à 11h30 à la Maison de Commune (bas du village)

Horaires de fin d'année

- Les bureaux de l'Administration communale seront fermés du 23 décembre 2017 au 3 janvier 2018 y compris.

Calendrier de l'Avent et vin chaud

La Municipalité invite la population à venir partager un verre de vin chaud

le samedi 23 décembre 2017 de 18h00 à 19h00
sur la Place de l'Hôtel-de-Ville.

En effet, la Commune participe cette année au Calendrier de l'Avent organisé par le jardin d'enfants « Imagine » et nous illuminerons la fenêtre 23 ce soir-là.

Nous vous incitons à faire le tour du village pour admirer les fenêtres des petits et grands avant de nous rejoindre devant l'Administration communale pour un sympathique moment de partage.

Calendrier de l'Avent 2017

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| 1 Chez Logan – Marco - Tiago | 13 Chez Morgane Dufresne |
| 2 Chez Méline | 14 Valentine – Julian - Mathieu |
| 3 Zoé et Julia | 15 Classe 3/4P, Manuela Strub Young |
| 4 Lalie et Mila | 16 Chez Maxime et Camille |
| 5 Classe 4P, Christine Schlaeppi | 17 Chez Anaïs et Elisa |
| 6 Jardin d'enfants « Imagine » | 18 Classe 7P, Fanny Vallotton |
| 7 Classe 5P, Aurélia Candaux | 19 Chez Kayla, Maé et Justin |
| 8 Classe 3P, Laetitia Roy | 20 Chez Maëva |
| 9 Famille Moriceau | 21 Chez Amallia et Matthew |
| 10 Chez Lola et Julie | 22 Chez Noah |
| 11 Classe 8P, Yves Ducret | 23 Administration communale |
| 12 Jenny et Léo | 24 Culte de l'enfance |

De nouveau cette année pour le plaisir des yeux, nos petits du village ont illuminé une fenêtre de l'avent. A vous de découvrir ce calendrier de « lumières »

Un nonagénaire à Vaulion en 2017

Quatre générations de Magnenat « Momo » se sont réunies le 8 novembre 2017 pour fêter les 90 ans de M. Maurice Magnenat.

La municipalité a profité de ce moment de joie pour aller souhaiter au « Grand Momo » ses meilleurs vœux et lui apporter un petit présent pour marquer cette date.

De gauche à droite :
Maurice, Théo, Sébastien et Laurent Magnenat



Déneigement

La Municipalité rappelle à la population, les dispositions relatives à l'enlèvement de la neige dans la localité et ses alentours.

1. Il est interdit de déposer sur la voie publique la neige provenant des cours, jardins et autres espaces privés
2. Les conducteurs de voitures automobiles ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné. Possibilité de se garer sur les places de la Maison de Commune, de la Cantine et de l'Ancienne Scierie.
3. La Municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par des engins de déneigement et de sablage ou par des amas de neige provoqués par le passage du chasse-neige.



Bordiers ou riverains autorisés

Le comportement des usagers de la route et de chacun d'entre nous joue un rôle déterminant dans la qualité de vie de notre rue, de notre quartier et plus encore de notre commune. Pourtant aujourd'hui, les signalisations mises en place sont trop rarement respectées. Les panneaux « bordiers autorisés » ou « riverains autorisés » sont ignorés par les automobilistes qui viennent engorger les rues ou les chemins empruntés par de nombreux piétons. D'où un sentiment d'insécurité ressenti par de nombreux concitoyens.

Pour que notre commune reste un lieu sûr et harmonieux, il est important que les comportements incivils ne se banalisent pas. Aujourd'hui, notre responsabilité de citoyen nous oblige à respecter les réglementations et à adopter une conduite routière non violente.

Pour ce faire, de simples changements de comportement peuvent assurer, nous en sommes convaincus, un plus grand confort de vie et une plus grande sécurité dans notre commune.

Une signalisation toute neuve sur les routes et chemins forestiers

Certains l'auront remarqué, des panneaux d'interdiction de circulation aux voitures automobiles, aux motocycles et aux cyclo-moteurs ont été posés en septembre à l'entrée de divers chemins forestiers ; la plupart remplacent des panneaux devenus non-conformes, d'autres sont nouveaux.

Est-ce la Commune ou encore le Parc Naturel Régional qui imposent cette réglementation ? Et bien non, cette démarche relève de l'application de la loi forestière vaudoise de 2012 et de son règlement d'application qui reprennent simplement les dispositions fédérales ! Les plans de fermeture ont fait l'objet de longues démarches incluses dans un plan directeur forestier approuvé par le Conseil d'Etat ; la marge de manœuvre pour les communes a été très restreinte, mais certaines routes/chemins forestiers ont pu bénéficier d'une ouverture exceptionnelle (accès à un refuge, cabane ou buvette). La Commune a dû poser, à ses frais, 17 panneaux avec pour la plupart une plaque complémentaire permettant l'exploitation forestière et/ou agricoles. Le but invoqué est principalement de garantir la tranquillité autant pour la faune que pour les usagers humains.

En dehors des catégories d'usagers ayant le droit de circuler, des autorisations temporaires de circuler peuvent être délivrées par les Communes (avec accord de la DGE-forêt) ou par la Direction Générale de l'Environnement. Sur notre Commune des amendes d'ordre peuvent être délivrées uniquement par la Police cantonale et il n'est pas exclu que des contrôles soient opérés. Les infractions constatées par d'autres personnes ne peuvent être transmises que par dénonciation.

La Municipalité se tient à disposition pour vous donner les compléments d'informations que vous pourriez désirer à ce sujet.

Présentation des fontaines



N°5 – Les Forges

Lieu : Grand-Rue 31

Genre : d'époque, étanchéité intérieure refaite en 2005

Bassin 1 : dimensions : 430 x 105/165 cm, prof. 55 cm

Année : 1797

Etat : relativement bon

Matériau : pierre

Chèvre : dimensions : 35 x 32 cm, hauteur 245 cm

Année : 1797

Etat : bon

Matériau : pierre

Goulot : métal

Adduction: réseau fontaine, source du Cul-du-Nozon



Défibrillateur

La Municipalité a fait installer, dans l'entrée de l'Eglise, un défibrillateur. Ce dernier est opérationnel depuis le 18 novembre 2017.

Une matinée d'information a eu lieu avec des professionnels. N'hésitez pas au besoin d'en faire usage.

Informations pour les pertes ou vols de téléphones ou cycles

La Police cantonale informe que pour les pertes ou vols de téléphones portables et de cycles, il y a quelques subtilités à connaître. Les annonces de pertes ou de vols peuvent s'effectuer dans n'importe quel poste de police ou de gendarmerie, auprès du poste de gendarmerie mobile ou par internet.

Par contre, pour que l'objet en question soit signalé, il est impératif d'avoir le numéro IMEI pour le téléphone portable et le numéro du cadre pour le cycle, sans quoi il ne pourra être établi que le plaignant en soit le propriétaire par la suite.

Pour relever le numéro IMEI de votre portable (en générale 15 chiffres) il faut aller dans les paramètres de votre appareil.

Beau travail de rénovation du sentier sur la balade du 900ème



Le secteur le plus à l'ouest de cette balade, inaugurée il y a 20 ans, a subi quelques dégradations dues à l'âge et à la chute de deux foyards qui ont emporté une partie du chemin. Cette partie, vraiment au Cul du Nozon, faite principalement d'escaliers, méritait une réfection.

Les contacts de notre garde forestier avec le centre de formation du Mont-sur-Lausanne ont permis de savoir que ce dernier était à la recherche de travaux de génie forestier pour ses apprentis. Il était donc opportun de leur confier ce travail en assumant d'un coup deux objectifs : la rénovation et la formation.

A la mi-septembre et durant une semaine une équipe de 4 apprentis avec un maître d'apprentissage et un chauffeur ont œuvré pour mettre à neuf le sentier, recréer les escaliers et les barrières dans cette zone très abrupte. Des billes de chêne ont été achetées à Bretonnières et un camion de tout-venant de La Sarraz a été livré. Quelques machines ont dû être louées pour effectuer ce travail.

Merci à ces apprentis, au garde forestier et au centre de formation pour cette belle réalisation, qui sécurise un tronçon de cette captivante balade.



Assainissement général et réfection de la chaussée

Comme mentionné dans les derniers bulletins, la dernière étape, soit le goudronnage final, a été réalisée à mi-juin 2017. Ces travaux ont mis un terme à cette première phase d'assainissement général.

Un bon tiers de notre village est maintenant assaini et la chaussée et les trottoirs sont refaits à neuf. Le décompte final des travaux a été bouclé avec une belle économie par rapport au budget prévu ce qui nous laisse entrevoir une nouvelle étape dans les meilleurs délais.

Encore un grand merci à toute la population pour sa compréhension et pour l'excellente collaboration dont elle a fait preuve tout au long de ces travaux.

Signalons encore que les piétons sont encouragés à se servir du trottoir à droite en montant. Le trottoir à gauche en montant peut être utilisé pour du parking mais tout en laissant le passage pour les piétons.



Union des sociétés locales - Calendrier des manifestations Printemps 2018

Janvier

- 1 et 2 Nouvel-an
- 6 Petit Nouvel-An
- 13 Concours de tambours à Reverolle
- 19 Assemblée générale du FC Vaulion
- 20 Sortie en famille du Ski-Club
- 27 Derby de l'Orbe à Baulmes Org. Ski-Club Baulmes

Février du 19 février au 23 février Relâches - Cours de ski à la Dent

- 3-4 Camp de ski des Jeunesses à Ollon
- 10 Super G populaire à la Dent
- 11 Slalom géant populaire à la Dent
- 15 Assemblée générale du Footing
- 17 Assemblée générale de la Gym-Dames

Mars

- 1 Reprise entraînements Footing
- 3 Soirée du Football
- 8-11 Course du Ski-Club à See-Ischgl - Autriche
- 18 Séminaire du Chœur Mixte
- 23 Match aux cartes de la Gym-Dames
- 23 Remise prix Galops du Terroir à la Vallée - Footing
- 28 Conseil Communal

Avril du 30 mars au 15 avril Vacances de Pâques

- 1 Vinaigrette de la Jeunesse
- 6 Assemblée général de la Jeunesse
- 7 Soirée de la Musique
- 12 Footing entraînement à Lausanne
- 20-21 Soirées du Chœur Mixte
- 28-29 20 km et 4km de Lausannne

Mai

- 5 Montée du Nozon
- 19-20 Rallye des Jeunesses à Thierrens
- 20 Rallye pédestre du Ski-Club
- 23 Assemblée des Stés locales

Juin

- 1-3 Giron de Chant à Gollion
- 7 Conseil communal
- 9 Journée des communes vaudoises à Bavois
- 16 Marché Villageois et Fête des Habitants du Parc Jura Vaudois
- 27 Cross des Grottes
- 29 Cagnotte du Morez

Dates à retenir

- 6 juillet Grillades du Footing
- 7 juillet Pique-Nique de la Gym-Dames
- 6-8 juillet Giron de la Broye à Boulens
- 1er août Fête Nationale avec le Conseiller d'Etat, Monsieur Philippe Leuba